

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014

n° 8

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Pour répondre aux besoins supplémentaires en personnels dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il vous est proposé de recruter un nouveau directeur de multi-sites pour l'accueil périscolaire et de créer un poste d'animateur à temps complet à cet effet.

2/ Suite au départ à la retraite d'un agent occupant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique, il a été décidé de transformer son poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en poste de gardien de police municipale à temps complet. Cependant, le jury de recrutement a retenu un agent ayant le grade de brigadier. Il est donc nécessaire de créer un poste de brigadier à temps complet.

3/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité a notamment souhaité promouvoir un adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 33/35ème dont le poste n'a pas été créé lors du conseil municipal du 7 juillet 2014, il vous est proposé de le créer.

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces trois points.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°1 du conseil municipal du 13 février 2014, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU les avis des commissions administratives paritaires en date du 3 juillet 2014,

CONSIDERANT que pour son bon fonctionnement, le service Education a besoin d'un animateur à temps complet,

CONSIDERANT que pour son bon fonctionnement, le service de Police Municipale a besoin d'un brigadier à temps complet,

CONSIDERANT qu'un poste doit être créé afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement d'adjoint technique principal de 2ème classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIÈRE ANIMATION

- 1 poste d'animateur à temps complet,

FILIÈRE SÉCURITÉ

- 1 poste de brigadier à temps complet,

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 33/35ème.

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2014.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8611

Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER